

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : MULTI-FONCTION – CH320
 Nom de la substance : Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
 No.-CE : 918-481-9
 Numéro d'enregistrement : 01-2119457273-39-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange: A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIES
 21 rue de l'Orgeval
 FR 77120 COULOMMIERS
 Téléphone : +33(0)1.64.03.50.50
 Téléfax : +33(0)1.64.03.50.67
 Adresse e-mail : reglementation@gmisa.fr
 Personne responsable/émettrice : Service Réglementation

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Accès aux centres anti-poisons
 (serveur ORFILA de l'INRS)
 Disponible 7j/7 et 24h/24
 Informations limitées aux intoxications
 01 45 42 59 59 appel depuis la France
 +33 1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mention de danger
Danger par aspiration	Catégorie 1	---	H304

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Nocif (Xn)	R65
	R66

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.




Effets néfastes les plus importants

Santé humaine	:	Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
Dangers physico-chimiques	:	Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
Effets potentiels sur l'environnement	:	Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :		
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence Intervention	:	P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 NE PAS faire vomir.
Stockage	:	P405 Garder sous clef.
Elimination	:	P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) Classe de danger / Catégorie de danger	Classification (67/548/CEE)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics No.- CE 918-481-9 Enregistrement 01-2119457273-39-xxxx	<= 100	Asp. Tox.1 H304	Xn; R65 R66

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Transférer la personne à l'air frais. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome
Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
- Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter le contact avec la peau et les yeux ;

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Assurer une ventilation adéquate
Enlever avec un absorbant inerte

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; polyéthylène; Polypropylène ; polyester; Teflon; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Caoutchouc naturel; caoutchouc butyle; EPDM; polystyrène; Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information(supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.



Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et des la dégradation.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Matériel : Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration : ≥ 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : vêtements étanches

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : incolore

Odeur : légère

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : non applicable

Point d'écoulement : < -20 °C

Point/intervalle d'ébullition : 160 - 245 °C

Point d'éclair : > 61 °C



Taux d'évaporation	:	0,04 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	env. 7,0 % (V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	env. 0,6 % (V)
Pression de vapeur	:	< 1 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité relative	:	0,751 - 0,851 (15 °C)
Densité	:	0,892 g/cm ³ (env. 20 °C)
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'inflammation	:	> 200 °C
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Législation UE: Non-explosif
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	No oxydant

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : donnée non disponible



10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Aucun(e) à notre connaissance.

Dangereux

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Oral(e)

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Inhalation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Dermale

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Irritation

Peau

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Yeux

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Sensibilisation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la Reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

exposition unique. remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible,

Exposition répétée

exposition répétée. remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible,

Autres propriétés toxiques

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composant: Hydrocarbures, C10-C13, n- isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : > 5000 mg/kg (rat)

L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.



Inhalation

CL50 : > 4,951 mg/l (rat; vapeur)
L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.

Dermale

DL50 : > 5000 mg/kg (lapin)
L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant: Hydrocarbures, C10-C13, n- isoalkanes, cycliques, < 2% aromatics

Toxicité aiguë

Poisson

LL0 : 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)
(Toxicité pour le poisson)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

ELO : 1000 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (Toxicité pour les daphnies)

Algue

ELO : 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)
(Toxicité pour les algues)

Toxicité chronique

Poisson

NOELR : 0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 28 jr)

Invertébrés aquatiques

NOELR : 0,18 mg/l (Daphnia magna; 21 jr)

12.2. Persistance et dégradabilité

Résultat : donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Résultat : non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.



- Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Réglementation relative aux installations classées : 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés.
1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

État actuel de notification

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

